

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Des Structures de l'ADIHM

La présentation de ce rapport d'activité est participative avec une intervention de chaque cadre de l'association :

Monsieur Jean-Louis SUDRE en qualité de Directeur : introduction et conclusion du rapport.

Monsieur Gautier de Fonclare en qualité de Directeur Adjoint

Madame Laurence DRIE en qualité de Cadre des Services Généraux

Madame Carole ROUSSIE en qualité de Chef de service du SAVS

Comme chaque année, nous avons vécu beaucoup de satisfactions et nous avons aussi des points à améliorer dans notre mission d'accompagnement médicosocial, « mieux comprendre le handicap, améliorer la relation avec les aidants, les familles, les partenaires.. »

Commençons par une bonne nouvelle : LE RENOUELEMENT DE NOS AUTORISATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR 15 ANS SUPPLEMENTAIRES

Comme vous le savez, nous pouvons « ouvrir les portes » de l'ESAT et du SAVS tous les jours avec l'autorisation de l'ARS et du CD 13. Les autorisations ont une durée de 15 ans.

La dernière autorisation se terminait en 2016 et nous avons reçu un renouvellement de 15 ans jusqu'en 2032.

Extrait des autorisations : « Vu le rapport d'évaluation externe des activités et de la qualité des prestations de l'ESAT LES ARGONAUTES et du SAVS ADIHM, les autorisations de fonctionnement sont renouvelées pour une durée de 15 ans ».

Je remercie avec beaucoup de reconnaissance toutes les personnes qui ont contribué à ce résultat très positif pour la pérennité de nos activités : les salariés, les administrateurs, les partenaires, et les personnes en situation de handicap, qui sont au centre de notre dispositif.

Concernant le fonctionnement des structures de l'ADIHM, je veille à prendre des décisions selon la stratégie que je vous présente depuis 5 ans et qui s'appuie sur 3 axes :

1^{ER} AXE : LA QUALITE DU SERVICE RENDU A LA PERSONNE ACCUEILLIE : s'assurer de la garantie des droits des personnes en situation de handicap, favoriser leur épanouissement et leur autonomie. En 2016, nous avons organisé une formation intitulée « Mieux comprendre le Handicap » afin de se perfectionner sur les techniques d'accompagnement.

2^{ème} AXE : LES CONDITIONS DE VIE ET LA SANTE AU TRAVAIL des salariés.

Un salarié bien traité est un accompagnateur bien traitant. En 2016, nous avons beaucoup investi pour la rénovation de l'ESAT. Et ce programme continue (voir rapport à suivre de Laurence DRIE)

3^{ème} AXE : L'EFFICIENCE ECONOMIQUE : c'est-à-dire justifier de la bonne utilisation des financements. En 2016, j'ai proposé le remplacement du cabinet d'expertise comptable par la société KPMG, afin de progresser dans l'analyse financière et se préparer aux nouvelles méthodes de gestion en toute sécurité.

Cette stratégie, c'est ma boussole pour faire avancer l'ADIHM dans la bonne direction.

Cette stratégie me permet de protéger les activités, les emplois, de donner les moyens et de proposer des projets innovants.

Cette stratégie se pratique avec des valeurs de respect et de dignité les uns avec les autres, et avec une autorité bienveillante.

Je passe le relais à Mme Laurence DRIE pour commenter la suite du rapport, puis je conclurai sur les perspectives à court et moyen terme.

Rapport d'activité service logistique de l'ADIHM

Le service logistique encadre de nombreuses activités : restauration, accueil, entretien des bâtiments et des véhicules.

En 2016 nous avons recruté 1 personne en contrat CUI CAE CDI pour assurer l'entretien des bâtiments et le service restauration.

L'équipe est alors composée de 12 personnes réparties comme suit :

L'équipe est alors composée de 12 personnes réparties comme suit :

- 2 salariés en CDI
- 3 salariés en CUI CAE
- 6 travailleurs handicapés

Afin d'améliorer les conditions de travail des personnes accueillies et du personnel, et de développer la communication auprès de la clientèle, des travaux d'aménagement ont été réalisés :

- Aménagement de la boutique avec l'installation de nouveaux rayonnages
- Rénovation des sols des sanitaires de l'accueil et des ateliers
- Rénovation de la zone copieur, peinture murale
- Création d'un mur de séparation pour le stockage des déchets, travaux réalisés par l'atelier logistique
- Réparation de l'enrobé devant l'atelier conditionnement, travaux réalisés par l'équipe logistique des ateliers.
- Installation d'un système d'appels de diffusion de message sur la « sono » depuis un poste téléphonique, diffusion sur les hauts parleurs de musique lors des journées portes ouvertes et de message grâce au micro.
- Installation d'un système de chauffage/climatisation réversible dans tous les ateliers, suppression des aérothermes.
- Rénovation du couloir des bureaux des paramédicaux par le personnel en interne
- Installation des portes automatiques : entrée avec sas, salle restauration, accès aux ateliers, accès aux locaux paramédicaux.
- Rajout d'une caméra supplémentaire pour finaliser le système de vidéo surveillance et assurer la sécurité des biens et des personnes
- Création de fenêtres dans les bureaux des moniteurs d'atelier permettant ainsi l'apport de lumière naturelle et l'aération des locaux
- Fermeture de l'abri bois pour faciliter le stockage du mobilier avant rénovation ou encore différents matériels des ateliers
- Mise aux normes de l'ascenseur avec l'installation d'une téléalarme pour relier à l'aide d'une ligne téléphonique l'ascenseur à une plateforme externe
- Création d'un local pour le stockage de matériel médical : fauteuil roulant, déambulateur, cannes...

Initialement prévus en 2016, les travaux de peinture du bâtiment ont été reportés et réalisés en avril et mai 2017 ainsi que le renouvellement du système d'appel d'urgence du SAVS qui sera installé courant juin 2017.

Rapport d'activité médico-sociale du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'ADIHM

Le cadre réglementaire des Services d'Accompagnement médico-social pour Adultes handicapés et des Services d'Accompagnement à la vie sociale est défini par quatre lois et un décret.

Il s'agit de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et du décret du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale et des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.

Les missions des SAVS sont reprises dans le Cahier des charges du Conseil Départemental 13.

Ainsi le SAVS ADIM base son intervention en suivant **3 axes fondamentaux** inscrits dans **Projet d'Établissement et de Service** :

- Permettre aux personnes accompagnées de **réaliser leur projet de vie**
- Soutenir la vie en **logement autonome**
- Permettre aux personnes accompagnées de **développer leur autonomie**

Dans cette optique, plusieurs actions sont menées :

- des actions à destination du personnel qui visent à favoriser un accompagnement de qualité
- des actions médico-sociales envers les bénéficiaires afin de remplir les missions qui nous sont confiées
- des actions d'ouverture du service *à et sur son environnement*

1 – les actions envers l'équipe :

↳ **Soutenir l'action socio-éducative** par le recrutement d'agents d'accueil afin de permettre aux moniteurs-éducateurs de se concentrer sur leur mission éducative :

- 1^{er} semestre : recrutement d'un agent d'accueil en CUI-CAE pour le 1^{er} février 2016

- 1^{er} et 2^{ème} semestre : renouvellement du contrat d'un agent d'accueil en poste (les 4 mai et 3 novembre 2016)

↪ **Donner des perspectives de progression via :**

- les **entretiens de progrès** ont été réalisés pour les salariés du SAVS durant le mois de janvier 2016

↪ **Mettre en place des actions de formations :**

Individuelles :

- **1 Formation CAFERUIS** au Collège Coopératif pour la CESF (Formation longue 2015/2016). Cette formation a été validée par un certificat.
- **1 Formation Surveillant de Nuit** à l'INFA (Formation d'avril 2016 à décembre 2016). Cette formation a été validée par un certificat.

Collectives :

- « **La loi 2005-102 – Appropriation d'une culture partagé au travers des pratiques professionnelles** » réalisée au 1^{er} semestre 2016 par l'IMF. Cette formation a concerné l'équipe socio-éducative du SAVS.
- **Habilitation électrique** (2^{ème} groupe) réalisée par ProtecVie Formation pour une partie de l'équipe du SAVS : les 27 et 28 septembre 2016.
- **Formation « Mieux comprendre le handicap »** (2^{ème} semestre) par Hélène DEIBER, psychologue, pour les 3 moniteurs-éducateurs (formation mutualisée avec l'ESAT Les Argonautes).
- **Sauveteur Secouriste du Travail** : Formation initiale les 15 et 16 novembre 2016 pour 4 personnes de l'équipe de jour.

2 – Les actions envers les bénéficiaires :

En ce qui concerne les bénéficiaires, le SAVS ADIHM dispose de 35 places autorisées et fonctionne sur le principe de la file active (soit 42 bénéficiaires en 2016).

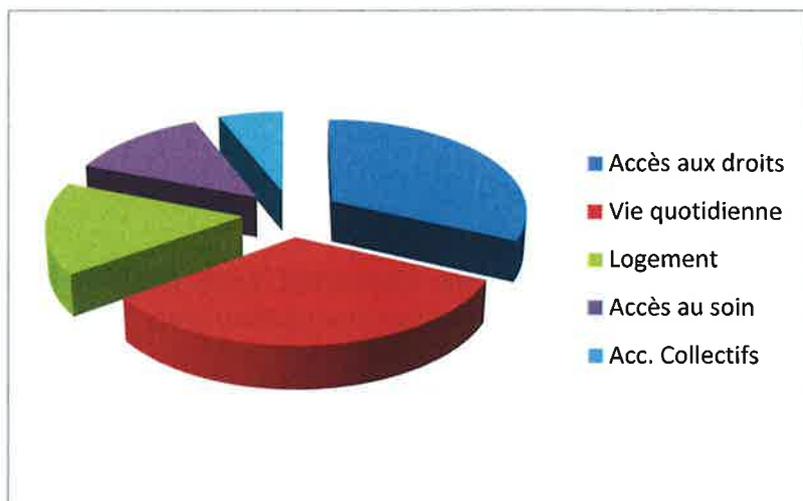
En 2016, il est à noter :

- 1 admission (26-04-2016)
- 1 sortie (01-04-2016)

ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL : suivi de **42 projets personnalisés de vie**

1 895 entretiens de suivis (comptabilisés) dont 200 visites à domicile

Accès aux droits	Vie quotidienne	Logement	Accès au soin	Acc. Collectifs	Total
600	625	300	250	120	1895
32%	33%	16%	13%	6%	100%



↳ L'accompagnement médico-social individuel :

Sur les thèmes définis dans le Cahier des charges du CD 13, principalement :

- **Vie quotidienne :**

Organisation des transports, accompagnement aux courses (52 accompagnements soit 1 accompagnement par semaine pour 4 à 5 personnes), aide au budget, organisation des repas, aide ponctuelle au domicile, coordination et organisation des interventions des services d'aide à domicile.

- **Accès aux droits :**

CMUC, Aménagement des logements, CAF, renouvellement MDPH, logement,...

- **Gestion du logement et compensation du handicap :**

- Suivi des **interventions** auprès de 13 Habitat et autres bailleurs sociaux
- Médiation locative
- Aménagement des logements et travaux
- **Compensation** du handicap :

- Installation de **2 portes palières automatisée** pour 2 bénéficiaires (réception des travaux les 12-05-2016 et 19-05-2016 dont les demandes initiales ont été faites respectivement les 15-07-13 et 24-05-2015 auprès du CREEDAT).

- Installation de **2 douches adaptées** pour 2 bénéficiaires (réception des travaux les 02-03-2016 et 16-09-2016 dont les demandes initiales ont été faites respectivement les 10-09-2016 et 15-07-2013).
- **Accès aux soins et coordination du parcours santé** de la personne dans le respect de son libre choix

↪ L'accompagnement médico-social collectif : 120 actions

Développement de la vie sociale

- **Galette des rois SAVS en partenariat avec l'AJG** (16 janvier 2016) : 19 participants dont 12 bénéficiaires SAVS.
- **Semaine d'animation SAVS** (du 8 au 12 février 2016) sur le thème de la culture pour 10 bénéficiaires du SAVS. Programme : Quizz culture générale, recherche de séjour pour l'été 2016, café gourmand littéraire, sortie au Musée Vasarely.
- **Projet éducatif SAVS** (du 4 au 8 avril 2016) sur le thème *Découvrir mon environnement : Ma ville Marseille, mon quartier et ses ressources...* pour 4 bénéficiaires.
- **Projets vacances 2016** pilotés par la CESF SAVS et les moniteurs-éducateurs : 28 projets déposés dont 2 premiers départs (11 projets en séjour adapté / 17 en séjour autonome)
- **Fête des Voisins** (27 mai 2016) : en partenariat avec l'ADLH. 17 participants.
- **Participation au championnat Régional de pétanque adaptée de Draguignan** (05-03-2016) et **qualification au Championnat de France d'Épinal** (3-4 et 5 juin 2016) SAVS / ASBG pour 2 joueurs dont 1 bénéficiaire SAVS.
- **YCPR** le 25 juin 2015 : journée APA pour le personnel de l'ADIHM. 88 participants ESAT-AJG-SAVS.
- **Sorties été 2016** : Musée de la Moto en petit groupe (19 juillet 2016) - Bowling (29 juillet 2016).
- **Projet éducatif octobre 2016** sur le thème de *l'hygiène alimentaire* pour 5 personnes. Programme : acquérir des notions en terme d'hygiène alimentaire, visite de l'ESAT La Bessonière, création de « carrés potager » sur le balcon, composer des menus simples et établir une liste de courses.

3 - Actions d'ouverture : réseau et partenariats

↳ Actions d'ouvertures réseau et partenariats :

- **Développement du réseau :** rencontre des acteurs de notre territoire
 - Arcade – ACAD
 - EHPAD de l'AFP – Centre d'addictologie – CCAS
 - Harmonie Médical Service
 - Samsah Isatis – Savs Sauvegarde 13 – Savs APF
- **Participation à des groupes de travail** mouvement Parcours 13 (participation au groupe « SAVS / SAMSAH » en lien avec le Cahier des charges du CD 13 et au groupe « Solutions de logements innovantes et alternatives »).

↳ Faire vivre le partenariat existant :

- **Interne :**
 - équipes éducatives de l'ESAT,
 - équipes médicales et paramédicales de l'ESAT
 - permanences du Planning Familial – Madame LEMOULT,
 - permanences de la psychologue - Madame DEIBER.

- **Externe :**

Renforcement et développement des partenariats :

- Samsah Valmante : 1 double notification (avril 2016)
- Savs IDDA

13 Habitat

- Réunion 04/03/2016 : sur les dysfonctionnements rencontrés au sein de l'immeuble Argo (fuites, isolation,...)
- 2 réunions concernant les charges des locataires : 13/01 et 31/03
- Poursuite des bilans mensuels en présence de Monsieur RICHARD, responsable secteur 13 Habitat, l'ADLH ainsi que les délégués SAVS au CVS.
- Coordination 13 Habitat/MDPH/CREEDAT en ce qui concerne les aménagements des logements
- 1 nouvelle locataire depuis le 30-03-2016

Bataillon pompiers de la Pointe Rouge :

- Exercice incendie au sein de l'immeuble Argo, le 23 octobre 2016.

Perspectives 2017

- Proposer de nouvelles réponses aux besoins des personnes (nouveaux projets ADIHM)

- Mettre en place une stratégie de prévention des **risques psychosociaux** : en partenariat avec la DIRECCTE et ACT Méditerranée (Amélioration des conditions de travail)
- Se doter d'un **logiciel** qui permette de suivre la mise en œuvre des projets personnalisés, de valoriser l'accompagnement en permettant d'obtenir des statistiques (mesure de l'intensité des accompagnements, thèmes concernés, VAD, ANAP,...)

Rapport d'activité du Directeur adjoint

1- INTRODUCTION

L'année 2016 aura été une fois de plus l'occasion pour l'ESAT Les Argonautes de mettre en avant son savoir-faire et aussi de le faire savoir. Sous l'impulsion de la chargée de communication et grâce à l'apport d'une équipe renforcée (moniteurs, monitrice et technico-commerciale), les productions de l'ESAT ont renforcé leur visibilité permettant ainsi à la qualité de notre accompagnement médico-social d'être mise en avant.

De nombreux nouveaux clients mais aussi nombre d'élus et représentants d'institutions et autres structures sont venus visiter nos locaux et se rendre compte de l'énorme potentiel d'inclusion que représente le Travail Adapté proposé au sein de l'ESAT Les Argonautes. De plus, la réorganisation et le réaménagement des espaces de vente (showroom et boutique) ont permis d'améliorer encore la qualité de nos présentations et la mise en avant de nos productions.

Ainsi, de nombreuses personnes ont franchi la porte de l'ESAT Les Argonautes dans le but d'effectuer un achat solidaire et reviennent, convaincus par la qualité des productions et la diversité de nos collections.

Enfin, il est à noter que la prise en compte de l'avancée en âge des travailleurs (besoin de repos en milieu de semaine et hausse de l'absentéisme due aux prises de rendez-vous médicaux durant le temps de travail) nous a permis de proposer une nouvelle organisation du temps de travail aux travailleurs de l'ESAT (mercredi après-midi non travaillé). Cette évolution a largement été plébiscitée par l'ensemble des personnes concernées. Ce temps du mercredi après-midi permet ainsi aux équipes de Moniteurs de pouvoir avoir un temps consacré aux réunions et aux formations.

II- LES ACTIVITES DE SOUTIEN ET LES FORMATIONS

Les activités que sont la Kinésithérapie, l'Orthophonie, les permanences du Planning Familial, de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale et de la psychologue correspondent toujours aux besoins des travailleurs de l'ESAT.

De plus, en 2016, a été amorcé le début des ateliers du samedi matin (atelier peinture), permettant d'accroître notre offre d'activités extra-professionnelles en donnant la possibilité à certains de sortir de leur isolement social.

Les formations des travailleurs se sont étalées de janvier à décembre.

4 actions de formations ont été réalisées avec nos partenaires que sont OTOS 13 et ICOM PROVENCE avec le soutien d'UNIFAF.

Pour les nommer :

- Accroître les savoirs de base
16 travailleurs concernés.
- Préparer sa retraite
Un travailleur concerné
- Utilisation de l'informatique sur les thématiques : Utilisation de base d'un ordinateur et d'Internet
7 travailleurs concernés.
- Lavage auto et lustrage
7 travailleurs concernés.
- Le rôle de l' élu du CVS
13 travailleurs concernés.

La mise en œuvre de ces formations n'aurait pu se réaliser sans un recueil préalable des besoins et attentes des travailleurs dans le cadre des Projets personnalisés.

III- LES ACTIVITES ECONOMIQUES

2016 à été encore une fois une année de changement et de développement. Nous avons consolidé notre nouvelle stratégie en ce qui concerne la production et elle a commencé à donner la pleine mesure de ses effets. Pour rappel, celle-ci se décline comme suit :

- Assurer une meilleure visibilité à l'ESAT et ses productions (nouvelle signalétique, modernisation des espaces de présentation et de vente – boutique et showroom).
- Renouveler nos gammes en présentant plus de diversité dans le choix de nos produits (meubles et confection). Cela nous permet de nous faire connaître d'une nouvelle clientèle.
- Mieux se faire connaître en multipliant les ventes à l'extérieur et en assurant une présence accrue dans les instances médico-sociales.

- Multiplier nos compétences en renforçant nos équipes de professionnels (une monitrice dans l'atelier couture/confection, un moniteur dans l'atelier ébénisterie et une chargée de communication).

Encore une fois salariés et travailleurs de l'ESAT se sont adaptés et ont apporté le meilleur accueil et compréhension à tous ces changements.

Ainsi, l'année écoulée a été importante pour l'ESAT Les Argonautes. Les nouveaux apports de compétences en soutien de celles déjà en place, une organisation en partie renouvelée et un dynamisme se basant sur l'innovation et la qualité ont vu leurs effets se faire sentir, notamment par le biais des Journées Portes Ouvertes.

Merci à chaque cadre pour leur présentation, et merci aux équipes de l'ADIHM pour leur coopération.

Je suis conscient de toutes les actions menées par les équipes,

Un quotidien très riche en actions : socio-éducatif / socio-économique / socio-professionnel.

Des actions pour favoriser l'autonomie,

Des actions sur la santé,

Des actions sur la vie sociale.

ENCORE UN MOT SUR LES PERSPECTIVES a court et moyen terme

Aujourd'hui, l'ADIHM gère 2 structures médicosociales avec un agrément + 4 filiales.

Vous l'avez compris à l'écoute du rapport moral lu par Mme LAPLACE, secrétaire de l'ADIHM, j'ai proposé de nouveaux projets pour développer les activités de l'ADIHM.

Ces projets de réaménagement des espaces de travail, vont améliorer les conditions de travail et l'accueil (réaménagement des espaces)

Ces projets de création de nouvelles structures sont cohérents avec l'avancée en âge (une résidence de service à la Grotte Rolland),

Ces projets de création de nouveaux services, offrent des nouvelles prestations pour éviter des ruptures de parcours (accueil de jour pour les retraités d'ESAT, un dispositif d'emploi accompagné pour les travailleurs qui souhaitent changer d'orientation professionnelle),

Ces projets pour assurer la pérennité et le développement de l'ADIHM.

Avec ce programme, l'ADIHM sera gestionnaire (à court et moyen terme) de 10 établissements et services

- 1. ESAT JEAN GUGLIELMI LES ARGONAUTES**
- 2. SAVS ADIHM**
- 3. FILIALE ASBG**
- 4. FILIALE AJG**
- 5. FILIALE ADLH**
- 6. FILIALE USVH**
- 7. RESIDENCE DE SERVICES EN HABITAT REGROUPE A LA GROTTTE ROLAND**
- 8. ACCUEIL DE JOUR POUR RETRAITES D'ESAT**
- 9. DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNE DE TH ESAT**
- 10. RESIDENCE DE SERVICES EN MAISON PARTAGEE**

Pour cela, nous avons besoin de votre confiance et de l'autorisation des autorités de tutelle : l'AGENCE REGIONALE DE SANTE et LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BDR.

Dès demain, je vais travailler avec beaucoup de détermination sur ces projets dans l'intérêt des personnes en situation de handicap accueillies à l'ADIHM ; car ces projets apportent une réponse à leurs attentes.

MERCI POUR VOTRE CONFIANCE !